

Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale sur le suivi à donner aux questions soulevées lors de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

La Conférence du mois de juin 2009 sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement a entériné la création d'un groupe de travail à composition non limitée sur le suivi à donner aux questions soulevées lors de ce sommet. A l'issue de discussions approfondies avec les Etats Membres, les animateurs de ce groupe de travail, les représentants permanents de la Norvège et de la Zambie, organisent une série de six rencontres, prévues ce printemps.

Les trois premières réunions vont se focaliser sur l'évolution et l'impact de la crise financière et économique sur le développement et sur la réponse politique qui y a été apportée à la suite de la Conférence du mois de juin l'année dernière. Ces réunions s'intéresseront aux défis à relever pour minimiser les effets de la crise sur le développement.

Les trois rencontres ultérieures feront le point sur le contrôle et la réglementation, sur la réforme de l'architecture financière internationale et sur le renforcement du rôle des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale. Chaque réunion s'appuiera sur les thèmes dégagés dans le Document final de la Conférence du mois de juin dernier.

Des intervenants seront invités à se joindre à ces rencontres pour faire part de leur expertise. A la suite de ces présentations, des débats novateurs à orientation pratique seront encouragés entre Etats Membres.

Ces réflexions fourniront la base de la préparation du rapport sur l'état d'avancement, tel qu'il a été demandé dans la résolution A/RES/63/305 de l'Assemblée générale.

Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale sur le suivi à donner aux questions soulevées lors de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

Réunions

12 avril 2010, 15 h 00-18 h 00 - L'endettement tolérable.

23 avril 2010, 15 h 00-18 h 00 - Mobilisation de moyens supplémentaires pour minimiser les conséquences sociales négatives de la crise sur les plus vulnérables, notamment au niveau des migrations, de la santé et de l'éducation.

30 avril 2010, 15 h 00-18 h 00 - Nouvelles facilités de prêt des institutions financières internationales, financement concessionnel, caractère conditionnel de l'aide, système de réserves, notion d'espace fiscal, politiques anticycliques.

3 mai 2010, 15 h 00-18 h 00 - Meilleur contrôle et réglementation des établissements bancaires et des marchés financiers.

mai 2010 - Réforme du système financier international avec, notamment, la participation des pays en développement dans les institutions de Bretton Woods.

juin 2010 - Renforcement du rôle des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale.



Assemblée générale

Distr. générale
13 juillet 2009

Soixante-troisième session
Point 48 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 9 juillet 2009

[sans renvoi à une grande commission (A/63/L.75)]

63/303. Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

L'Assemblée générale,

Notant la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, qui s'est tenue à New York du 24 au 30 juin 2009, et l'adoption, par la Conférence, du document final,

Décide d'entériner le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, joint en annexe à la présente résolution.

*95^e séance plénière
9 juillet 2009*

Annexe

Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

Nous, chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants, nous sommes réunis à New York du 24 au 30 juin 2009 à l'occasion de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement.

1. Le monde traverse la pire crise financière et économique qu'il ait connue depuis la Grande dépression. Cette crise en évolution constante, qui a débuté sur les principales places financières du globe, s'est propagée à toute l'économie mondiale, et elle a de graves incidences dans les sphères sociale, politique et économique. Nous sommes profondément préoccupés par ses effets préjudiciables sur le développement. Cette crise nuit à tous les pays, en particulier aux pays en développement, et compromet les moyens de subsistance, le bien-être et les possibilités de développement de millions d'êtres humains. Outre qu'elle a mis en évidence des fragilités et déséquilibres généralisés persistants, la crise a suscité une intensification des efforts déployés en vue de réformer et de renforcer le système financier international et sa structure. Le défi qu'il nous faut relever est de veiller à ce que les mesures prises et les interventions menées face à la crise soient proportionnelles à son ampleur, à sa gravité et à son acuité, bénéficient d'un financement adéquat et soient exécutées sans délai et coordonnées comme il se doit à l'échelle internationale.

2. Nous réaffirmons les buts des Nations Unies tels qu'ils sont énoncés dans la Charte, notamment ceux qui consistent à « réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire » et à « être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes ». Les principes de la Charte ont une résonance toute particulière au regard du règlement des problèmes actuels. Du fait de sa participation et de sa légitimité universelles, l'Organisation des Nations Unies est bien placée pour prendre part à différentes réformes qui visent à améliorer le fonctionnement du système financier international et à le rendre plus efficace. La présente Conférence des Nations Unies s'inscrit dans le cadre de notre effort collectif en faveur du relèvement. Elle fait fond sur ce qu'ont déjà entrepris divers acteurs et instances et vient contribuer à ces travaux, et elle vise à soutenir l'action menée, à renseigner à ce sujet et à mobiliser la classe politique à l'appui de futures interventions. Elle met également en lumière l'importance du rôle de l'Organisation des Nations Unies vis-à-vis des questions économiques internationales.

3. Les pays en développement, bien qu'ils ne soient pas à l'origine de la crise économique et financière mondiale, n'en subissent pourtant pas moins les répercussions de plein fouet. Les avancées réalisées ces dernières années dans les domaines économique et social, en particulier au regard des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, sont désormais compromises dans les pays en développement, en particulier les moins avancés. Face aux menaces que fait peser la crise, il faut préserver et mettre en valeur les progrès accomplis, qui avaient été en partie stimulés par la forte croissance économique connue par de nombreux pays. Nos entreprises doivent être motivées par la nécessité de faire face aux conséquences de la crise sur le plan humain, à savoir l'augmentation du nombre pourtant déjà inacceptable de personnes pauvres et vulnérables, femmes et enfants en particulier, qui souffrent et meurent de la faim, de la malnutrition et de maladies évitables ou curables, la montée du chômage, la réduction de l'accès à l'éducation et aux services de santé, et les lacunes que présente actuellement la protection sociale dans de nombreux pays. Les femmes connaissent aussi une plus grande insécurité financière et doivent assumer des responsabilités familiales plus lourdes. Ces coûts particuliers sur le plan humain nuisent considérablement au développement et à la sécurité commune des personnes touchées. Pour que le relèvement soit équitable partout dans le monde, tous les pays doivent participer pleinement à l'élaboration d'interventions appropriées.

4. La crise financière et économique touche certes tous les pays, mais ses incidences et les difficultés qu'elle engendre varient selon les catégories de pays en développement considérées. Elle met en outre en péril la réalisation des objectifs nationaux de développement de ces pays ainsi que des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire. Nous nous inquiétons surtout des répercussions qu'elle a sur les pays en situation particulière, y compris les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, ainsi que sur les pays d'Afrique et les pays sortant d'un conflit. Nous sommes de même préoccupés par les obstacles auxquels se heurtent les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu, dont les populations sont vulnérables et démunies, dans le domaine du développement. Tous ces pays rencontrent des problèmes très particuliers du fait de la crise tandis qu'ils s'efforcent d'atteindre leurs objectifs nationaux de développement. Notre intervention collective face à cette crise doit tenir dûment compte des besoins propres à ces différentes catégories de pays en développement, notamment dans les domaines du commerce et de l'accès aux marchés, de l'accès à des moyens de financement et à des financements concessionnels appropriés, du renforcement des capacités, de l'accentuation de l'appui offert en faveur du développement durable, de l'assistance financière et technique, de la viabilité du niveau d'endettement, des mesures visant à faciliter les échanges commerciaux, du développement de l'infrastructure, de la paix et de la sécurité, des objectifs du Millénaire pour le développement et des engagements précédemment pris par la communauté internationale.

5. La paix, la stabilité et la prospérité sont indissociables. À l'heure de la mondialisation de l'économie, toutes les nations sont plus étroitement liées que jamais. Du fait de la portée planétaire de la crise, il est nécessaire d'intervenir rapidement et de manière résolue et coordonnée pour s'attaquer à ses causes, atténuer ses effets et renforcer ou établir le cas échéant les mécanismes voulus pour tenter d'empêcher qu'une telle situation se reproduise à l'avenir.

6. La présente Conférence marque une étape dans la lutte que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés à mener sans relâche et de manière concertée contre la crise et les répercussions qu'elle a sur le développement. Nous avons aujourd'hui exposé l'unité de vues à laquelle nous sommes parvenus au sujet des mesures à prendre face à la crise, hiérarchisé les interventions à mener et assigné à l'Organisation des Nations Unies un rôle bien précis. Nous agissons ainsi dans l'intérêt de toutes les nations, afin de favoriser un développement économique sans exclusive, plus équitable, mieux équilibré, davantage axé sur le développement en général et durable et de contribuer à vaincre la pauvreté et l'inégalité.

État actuel de l'économie mondiale

7. La crise actuelle n'est pas sans rapport avec de multiples crises et problèmes mondiaux liés entre eux, comme la dégradation de la sécurité alimentaire, la volatilité des cours de l'énergie et des produits de base et les changements climatiques, ainsi que l'absence de résultats enregistrés à ce jour par les négociations commerciales multilatérales et la disparition de la confiance dans le système économique international. Le ralentissement de l'économie dans le monde est plus marqué que ne le laissaient entrevoir nombre de prévisions faites initialement, et la reprise devrait être progressive et inégale. Tandis que certains pays affichent encore une croissance positive – bien que nettement ralentie –, d'après les toutes dernières prévisions de l'Organisation Nations Unies, le produit mondial brut chutera de 2,6 pour cent en 2009, fléchissement sans pareil depuis la Seconde Guerre mondiale. La crise risque d'avoir des conséquences désastreuses sur le plan humain et dans le domaine du développement. Des millions de personnes de par le monde perdent leur emploi, leur revenu, leurs économies et leur logement. D'après la Banque mondiale, plus de 50 millions de personnes vivent désormais dans la misère, en particulier des femmes et des enfants. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture prévoit qu'en raison de la crise, le nombre de personnes sous-alimentées et souffrant de la faim dans le monde franchira le seuil sans précédent du milliard.

Répercussions de la crise

8. La crise a sur toute la planète de graves et profondes répercussions, qui varient selon les pays, et elle a parfois exacerbé des problèmes existants. Depuis qu'elle a éclaté, de nombreux États ont fait rapport sur ses effets néfastes, qui varient selon les pays, les régions et le niveau de développement et n'ont pas tous la même gravité, parmi lesquels figurent les suivants :

- La hausse rapide du chômage et l'accentuation de la pauvreté et de la faim ;
- La décélération de la croissance et le repli de l'activité économique ;
- Certaines conséquences néfastes sur la balance commerciale et la balance des paiements ;
- Un net recul de l'investissement étranger direct ;
- De profondes fluctuations monétaires, marquées par l'instabilité ;
- Le creusement des déficits budgétaires, la chute des recettes fiscales et la réduction du volant budgétaire ;

- La contraction des échanges commerciaux mondiaux ;
- L'accentuation de la volatilité et la chute des cours des produits primaires ;
- Le déclin des envois de fonds à destination de pays en développement ;
- La nette réduction des revenus tirés du tourisme ;
- L'inversion massive des apports de capitaux privés ;
- La réduction de l'accès au crédit et au financement des transactions commerciales ;
- L'érosion chez le grand public de la confiance inspirée par les institutions financières ;
- La réduction de la capacité de maintenir en place des filets de sécurité sociale et d'assurer la prestation d'autres services sociaux, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation ;
- La hausse de la mortalité infantile et de la mortalité maternelle ;
- L'effondrement du marché immobilier d'habitation.

Causes de la crise

9. Les facteurs déterminants de la crise financière et économique sont complexes et multiformes. Nous sommes conscients que nombre des principales causes de la crise sont liées à des fragilités et déséquilibres généralisés qui ont contribué au dysfonctionnement de l'économie mondiale. On trouve parmi les principaux facteurs sous-jacents de la situation actuelle des politiques macroéconomiques incohérentes et insuffisamment coordonnées entre elles et des réformes structurelles inadaptées, qui ont engendré des résultats macroéconomiques non viables à l'échelle mondiale. Ces facteurs ont été exacerbés par d'énormes lacunes dans la réglementation, la supervision et le contrôle du secteur financier, ainsi que par les déficiences des dispositifs de surveillance et d'alerte rapide en place. Toutes ces défaillances réglementaires, aggravées par un recours excessif à l'autoréglementation des marchés, le manque de transparence et d'intégrité financière et des comportements irresponsables, ont ouvert la voie à la prise de risques excessifs, à une hausse non viable des cours des actifs, à un recours déraisonnable au levier financier et à une forte hausse de la consommation alimentée par l'accès facile au crédit et le niveau excessif des cours des actifs. Les organismes de surveillance, les responsables de l'élaboration des politiques et les institutions compétents n'ont pas pris toute la mesure des risques pesant sur le système financier, pas plus qu'ils ne sont parvenus à empêcher les vulnérabilités économiques de s'accroître et de s'étendre par-delà les frontières. Parce qu'on n'a pas accordé suffisamment d'importance au développement humain équitable, de profondes inégalités se sont creusées entre pays et entre populations. D'autres déficiences généralisées ont aussi contribué à cette crise, qui a mis en évidence le fait que les pouvoirs publics devaient intervenir plus efficacement en vue de concilier l'intérêt des marchés et l'intérêt général.

Interventions face à la crise

10. Cette crise nous concerne tous. Chaque pays est certes responsable au premier chef de son propre développement économique et social, mais nous n'en continuerons pas moins à œuvrer de manière solidaire à l'élaboration d'interventions globales dynamiques, coordonnées et intégrées pour faire face à la crise, dans la mesure de nos capacités et responsabilités respectives. Les pays développés et les marchés émergents s'emploient à orchestrer la relance de la croissance dans le monde. Il a fallu en priorité stabiliser les marchés financiers et veiller à ce qu'ils inspirent de nouveau confiance, tout en luttant contre le fléchissement de la demande et la récession. D'importantes mesures ont déjà été

prises pour maintenir la stabilité macroéconomique et renforcer le système financier international. Parallèlement, des dispositions fermes doivent être prises de toute urgence pour lutter contre les répercussions qu'a la crise sur les populations les plus vulnérables, contribuer à rétablir une forte croissance et aider les pays touchés à regagner le terrain perdu sur la voie de la réalisation des objectifs de développement que nous avons arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Par conséquent, une part appropriée de toutes les ressources supplémentaires dont on pourrait disposer – liquidités à court terme comme financement à long terme du développement – doit être allouée aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. Même si cette crise continue d'avoir des répercussions notables pour tous les peuples du monde, elle offre selon nous une occasion importante de procéder à des changements significatifs. Notre intervention doit dorénavant viser avant tout à créer des emplois, à accentuer la prospérité, à renforcer l'accès à la santé et à l'éducation, à rectifier les déséquilibres et à concevoir et mettre en œuvre un développement écologiquement et socialement durable dans le cadre duquel le principe de l'égalité des sexes soit dûment pris en compte. Nous devons également nous attacher à renforcer les fondations sur lesquelles puisse reposer une mondialisation juste, sans exclusive et viable, étayée par un multilatéralisme redynamisé. Nous ne doutons pas que cette crise nous rendra plus forts, plus énergiques et plus unis.

Une action rapide et décisive est nécessaire

11. Nous nous engageons à travailler solidairement à une réponse mondiale coordonnée et détaillée à la crise et à prendre notamment à cet effet les mesures visant à :

- Rétablir la confiance, relancer la croissance économique et créer le plein-emploi productif avec un travail décent pour tous ;
- Sauvegarder les acquis économiques, développementaux et sociaux ;
- Offrir aux pays en développement une aide adéquate pour qu'ils remédient aux impacts humains et sociaux de la crise, de façon à préserver et valoriser les gains durement acquis jusqu'à présent sur le front de l'économie et du développement, notamment s'agissant des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ;
- Assurer la viabilité à long terme de la dette des pays en développement ;
- Chercher à fournir aux pays en développement des ressources suffisantes, sans conditionnalités injustifiées pour leur développement ;
- Rétablir la confiance dans le secteur financier et relancer les opérations de prêt ;
- Faciliter et revitaliser un commerce et un investissement ouverts et rejeter le protectionnisme ;
- Faciliter une reprise sans exclusive, attentive à l'environnement et durable, et apporter un soutien constant aux efforts que font les pays en développement en matière de développement durable ;
- Renforcer le rôle du système des Nations Unies face à la crise économique et à son impact sur le développement ;
- Réformer et renforcer au besoin le système financier et économique et l'architecture financière internationale pour les adapter aux difficultés actuelles ;
- Encourager une bonne gouvernance à tous les niveaux, notamment dans les institutions financières internationales et sur les marchés financiers ;
- Remédier aux effets humains et sociaux de la crise.

La marche à suivre**La relance doit profiter à tous**

12. On a déjà tenté aux niveaux national, régional et international de remédier aux effets immédiats de la crise par plusieurs mesures. Tout en saluant ces tentatives, nous encourageons une plus grande coopération et une meilleure coordination entre les pays sur le plan budgétaire et économique. Le soutien apporté au développement est un élément essentiel du règlement de la crise mondiale, notamment par des mesures visant à relancer durablement la croissance économique, éliminer la pauvreté et faciliter le développement durable. Nous encourageons les pays, dans les mesures de relance qu'ils prennent au niveau national, à éviter le protectionnisme sous toutes ses formes, de façon à écarter les répercussions possibles sur les pays tiers, en particulier les pays en développement.

13. Nous encourageons les pays qui sont à même de le faire à utiliser la marge de manœuvre dont ils disposent dans leur politique de relance budgétaire, tout en assurant la viabilité à long terme de leurs finances publiques. Nous encourageons également les pays à adapter leur politique de lutte contre la crise à leurs caractéristiques propres et à utiliser toutes les possibilités de mobiliser leurs ressources intérieures.

14. Si un certain nombre de pays développés et émergents à économie de marché ont appliqué des mesures de relance, la majorité des pays en développement, dans le monde, n'ont pas la marge de manœuvre suffisante pour prendre des mesures budgétaires anticycliques afin de lutter contre les effets de la crise et stimuler la croissance. Beaucoup de ces pays manquent également de devises. Pour répondre au mieux à la crise, les pays en développement auront besoin d'une proportion plus grande d'éventuelles ressources additionnelles – aussi bien sous forme de liquidités à court terme que de financement du développement à long terme. Nous nous engageons à examiner les mécanismes qui seraient propres à assurer la fourniture aux pays en développement, en particulier les moins avancés, de ressources adéquates. Nous rappelons que les pays en développement ne doivent pas subir indûment le fardeau financier résultant de la crise et de ses effets.

15. Les pays en développement qui se heurtent à une pénurie aiguë et grave de devises du fait des répercussions de la crise, qui retentit sur la balance des paiements, ne doivent pas être privés du droit d'utiliser les mesures correctives commerciales contingentes que prévoit dans les cas légitimes l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et, en dernier ressort, d'imposer des restrictions temporaires au mouvement des capitaux et de chercher à négocier, entre débiteurs et créanciers, des accords sur une suspension temporaire du service de la dette, afin d'aider à amortir les répercussions de la crise et à stabiliser le développement macroéconomique.

16. Nous saluons le sommet du G-20 tenu le 2 avril 2009 à Londres et constatons sa volonté de dégager, pour relancer l'économie mondiale, un montant additionnel de 1,1 billion de dollars. Une grande partie de ces ressources sera disponible pour être affectée aux marchés émergents et aux pays en développement. Une proportion beaucoup plus limitée (50 milliards de dollars) en serait affectée expressément aux pays à faible revenu. Nous demandons au G-20 de réfléchir à nouveau aux besoins des pays en développement, en particulier des pays à faible revenu. Nous appelons également tous les membres du G-20 à veiller à ce que leurs engagements soient bien honorés et à en suivre l'application. Tout en reconnaissant la décision prise par le G-20, nous sommes résolus à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres dans les affaires économiques et sociales, notamment son rôle de coordination.

17. Les pays doivent en effet avoir la marge de manœuvre nécessaire pour appliquer des mesures anticycliques et mener, face à la crise, une politique bien conçue et bien ciblée. Nous préconisons donc une rationalisation des conditionnalités pour garantir qu'elles soient opportunes, adaptées et ciblées et aident bien les pays en développement à faire face aux problèmes, financiers, économiques et développementaux. À ce sujet, nous notons l'amélioration récente des opérations de prêt du Fonds monétaire international (FMI), qui a

modernisé les conditionnalités et créé des instruments et lignes de crédit plus souples, ce qui est bienvenu. Les programmes en cours et nouveaux ne doivent pas comporter de conditionnalités procycliques injustifiées. Nous engageons les banques multilatérales de développement à s'orienter vers des formes d'aide souples, concessionnelles, à versement rapide en début de période, de façon à aider rapidement et de façon appréciable les pays en développement qui se heurtent à des déficits de financement. Ce faisant, ces banques doivent, pour ne pas compromettre la stabilité financière, appliquer les garanties convenues.

18. L'interdépendance toujours plus grande des économies nationales dans une économie mondialisée et l'émergence de régimes fondés sur des règles dans les relations économiques internationales ont fait que la marge de manœuvre des politiques économiques nationales, en particulier dans le domaine du commerce, de l'investissement et du développement international, est désormais souvent rognée par des règles et des engagements internationaux et par des considérations ayant trait au marché mondial. Nous constatons que ces régimes, disciplines, engagements et considérations font problème pour beaucoup de pays en développement qui cherchent à mettre en œuvre eux-mêmes une réponse nationale à la crise financière et économique. Nous constatons aussi que beaucoup de pays en développement ont demandé à pouvoir exercer une plus grande latitude dans le choix de leur politique économique, dans la limite de ces contraintes, car c'est un élément indispensable du relèvement après la crise et de la solution de problèmes nationaux spécifiques, notamment les effets humains et sociaux de la crise, la nécessité de préserver les gains acquis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'utilisation plus efficace des facilités de crédit et des liquidités, la régulation des marchés financiers locaux, les institutions, instruments et mouvements de capitaux locaux, et le recours à des mesures correctives commerciales contingentes. Il appartient à chaque gouvernement de se demander comment arbitrer au mieux entre les avantages de l'acceptation des règles et engagements internationaux et les inconvénients de la perte de marge de manœuvre dans le choix des politiques.

19. Nous constatons qu'à côté de l'appropriation nationale des politiques et des stratégies, la bonne gouvernance continue d'avoir une grande importance. Nous nous engageons à promouvoir des institutions économiques et financières efficaces à tous les niveaux car c'est une condition indispensable de la croissance et du développement économique à long terme. Nous nous engageons aussi à accélérer le relèvement collectif par une plus grande transparence, l'éradication de la corruption et une meilleure gouvernance. À ce sujet, nous engageons instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption¹ ou à y accéder, et engageons tous les États parties à l'appliquer vigoureusement.

20. La crise a des effets divers selon les régions, les sous-régions et les pays. Ce caractère hétérogène de l'effet de la crise complique la réalisation de notre objectif commun qui est d'éliminer la pauvreté, de réduire l'inégalité et de promouvoir le développement humain. Comme les institutions régionales et sous-régionales sont attentives aux besoins propres des pays de leur région, nous constatons l'intérêt que présentent les organismes de coopération régionale et sous-régionale pour répondre aux difficultés causées par la crise économique mondiale et nous les engageons à coopérer, par exemple par le canal des banques régionales et sous-régionales de développement, et les arrangements commerciaux et en matière de monnaie de réserve aux niveaux régional et sous-régional ainsi que toutes autres initiatives régionales, qui contribuent à la réponse multilatérale à la crise actuelle et renforcent la capacité de récupération des pays à d'éventuelles crises futures.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

Endiguer les effets de la crise et améliorer la capacité de récupération mondiale future

21. La crise n'affecte pas seulement les secteurs économiques et financiers. Nous en constatons les effets humains et sociaux et nous observons les problèmes qui se posent quand on cherche à y remédier. Des mesures à court terme doivent tenir compte des objectifs à long terme, en particulier ceux qui concernent l'élimination de la pauvreté, le développement durable, la protection de l'environnement et l'obtention de ressources énergétiques propres et renouvelables, la sécurité alimentaire, l'égalité entre les sexes, la santé publique, l'éducation et la croissance économique soutenue, notamment le plein-emploi productif et le travail décent pour tous. Le renforcement des filets de sécurité sociale qui existent déjà, la création de nouvelles formes de protection là où elles sont nécessaires, et la préservation des dépenses sociales sont des conditions importantes d'un développement centré sur l'homme et de la solution des problèmes humains et sociaux déclenchés par la crise. Nous réaffirmons notre volonté de réaliser à temps les objectifs de développement dont nous sommes convenus au plan international et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

22. Une coopération plus étroite et plus vigoureuse entre le système des Nations Unies pour le développement, les banques régionales de développement et la Banque mondiale, et l'intensification de leurs efforts sont effectivement de nature à répondre aux besoins de ceux qui sont le plus gravement touchés et à garantir que leur situation difficile ne soit pas oubliée. Nous appelons à mobiliser des ressources supplémentaires pour la protection sociale, la sécurité alimentaire et le développement humain auprès de toutes les sources de financement du développement, et notamment les contributions bilatérales volontaires, afin d'affermir la base d'une reprise économique et sociale rapide et soutenue dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés. Ces ressources additionnelles devraient être acheminées par le canal des institutions existantes que sont le système des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, qui a proposé un fonds et une structure pour remédier à la vulnérabilité, et les banques multilatérales de développement, selon le cas. Ces fonds, notamment ceux qui passent par le système des Nations Unies pour le développement, devraient avoir un caractère prévisible. En outre, nous soulignons l'importance du système des Nations Unies pour le développement, qui est largement présent sur le terrain et qui facilite les activités menées au niveau du pays pour amortir l'impact de la crise dans les pays en développement.

23. Nous nous engageons à aider les Nations Unies à s'acquitter de leur mandat en matière de développement. Les fonds, programmes et organismes des Nations Unies, dans la limite de leurs mandats respectifs, ont un rôle important à jouer pour promouvoir le développement et en préserver les acquis, conformément aux stratégies et priorités nationales, notamment les progrès accomplis jusqu'à présent vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international et en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, que la crise économique actuelle menace. L'Organisation des Nations Unies devrait tirer parti de la situation économique actuelle pour saisir toutes les occasions d'améliorer l'efficacité de ses programmes de développement et la cohérence du système. Nous constatons le rôle unique que joue l'Organisation, qui est une tribune universelle propre à faciliter une meilleure compréhension de l'impact social et économique de la crise et à dégager les réponses adéquates.

24. Nous reconnaissons que la crise économique actuelle risque d'augmenter le volume des ressources à consacrer à l'aide humanitaire aux pays en développement. Nous soulignons qu'il faut prendre des mesures pour dégager des ressources adéquates pour la coopération internationale à cette aide humanitaire.

25. La crise a de graves effets sur le commerce international de la plupart des pays, notamment les pays en développement. Pour beaucoup de ceux-ci, les effets de la crise comprennent la chute des exportations et la perte de recettes d'exportation, un accès plus

restreint aux moyens de financer le commerce, une réduction des investissements d'équipement ou orientés à l'exportation, une diminution des recettes fiscales et des problèmes de balance des paiements. Nous nous engageons à résister à toutes les tendances protectionnistes et à rectifier les mesures protectionnistes qui auraient déjà été prises. En même temps, nous reconnaissons le droit des pays de tirer pleinement parti des flexibilités compatibles avec les engagements et les obligations qu'ils ont contractés dans le cadre de l'OMC. Il importe que tous les pays contribuent aux efforts que font l'OMC et d'autres organes compétents pour surveiller et signaler les mesures protectionnistes et notamment leur effet sur les pays en développement.

26. Pour surmonter la présente crise, il nous faut également exploiter tout le potentiel que représente le commerce en tant que moteur d'une croissance et d'un développement économiques soutenus. À cet égard, nous réaffirmons notre engagement au service d'un système commercial multilatéral qui soit universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable. Nous redisons que le commerce international est le moteur du développement et d'une croissance économique soutenue. Aussi réitérons-nous notre appel pour une conclusion rapide, ambitieuse, réussie et équilibrée du Cycle de Doha qui augmente l'accès au marché, suscite le développement des courants commerciaux et soit entièrement axée sur les besoins des pays en développement. Nous saluons l'engagement pris d'accorder aux pays les moins avancés un accès en franchise et sans contingentements aux marchés des pays développés, comme convenu dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong issue de la Conférence réunie par l'OMC², de veiller à l'efficacité opérationnelle du principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, d'éliminer parallèlement toutes les formes de subventions à l'exportation, de soumettre à des disciplines toutes les mesures en matière d'exportation qui ont un effet équivalent et de réduire substantiellement le soutien national qui a des effets de distorsion des échanges, conformément au mandat du Cycle de Doha et à la Déclaration ministérielle de Hong Kong (OMC), et de respecter les engagements en matière d'aide au commerce. Nous réaffirmons également la nécessité de réaliser des progrès dans l'application du programme de travail de l'OMC concernant les pays de taille modeste sur le plan économique, comme l'exige la Déclaration ministérielle de Doha³.

27. Les travailleurs migrants sont une population des plus vulnérables dans le contexte de la crise actuelle. Les envois de fonds, qui procurent des ressources financières privées importantes aux familles dans les pays dont les migrants sont originaires, ont subi de plein fouet le contrecoup de la montée du chômage et de la faible croissance des revenus des travailleurs migrants, en particulier dans les pays avancés. Nous devons résister à la tentation de traiter les travailleurs migrants de manière inéquitable et discriminatoire et d'assujettir les migrations de travailleurs à des restrictions déraisonnables afin de maximiser les avantages des migrations internationales, tout en nous conformant à la législation nationale pertinente et aux instruments internationaux applicables. Nous reconnaissons la contribution importante que les travailleurs migrants font aux pays d'origine et aux pays hôtes. Nous nous engageons à faire en sorte que les migrations de travailleurs puissent satisfaire les besoins du marché du travail.

28. Pour répondre efficacement à la crise économique actuelle, il faut appliquer en temps utile les engagements pris en matière d'aide. Il faut absolument que tous les donateurs honorent les engagements qu'ils ont pris dans le domaine de l'aide publique au développement (APD) bilatérale et multilatérale et qu'ils atteignent les cibles convenues,

² Organisation mondiale du commerce, document WT/MIN(05)/DEC. Disponible à l'adresse suivante : <http://docsonline.wto.org>.

³ A/C.2/56/7, annexe.

entre autres, dans la Déclaration du Millénaire⁴, le Consensus de Monterrey⁵ et le Document final du Sommet mondial de 2005⁶, au sommet du G-8 à Gleneagles, dans la Déclaration de Doha⁷ et au sommet du G-20 tenu à Londres. Nous soulignons l'importance cruciale que revêtent les engagements concernant l'APD, notamment les engagements pris par de nombreux pays développés de consacrer 0,7 pour cent du produit national brut (PNB) à l'APD en faveur des pays en développement d'ici à 2015 et d'atteindre le niveau d'au moins 0,5 pour cent du PNB consacré à l'APD d'ici à 2010, ainsi que de consacrer de 0,15 à 0,20 pour cent du PNB à l'APD en faveur des pays les moins avancés. Nous reconnaissons que nombre de pays développés ont arrêté des calendriers devant leur permettre d'atteindre le niveau d'au moins 0,5 pour cent de l'APD d'ici à 2010. Nous encourageons d'autres donateurs à élaborer des calendriers nationaux d'ici à la fin de 2010 afin d'accroître leur aide dans le cadre de leurs processus respectifs d'allocation budgétaire pour atteindre les objectifs fixés sur le plan de l'APD. La pleine réalisation de ces engagements accroîtra considérablement les ressources disponibles pour promouvoir le programme international de développement et aider les pays en développement à atténuer les effets de la crise et à remédier plus efficacement à celle-ci dans le cadre de leurs stratégies nationales. Les donateurs devraient examiner et, au besoin, accroître ou réorienter leur aide aux pays en développement pour leur permettre d'atténuer les effets de la crise et de répondre plus efficacement à celle-ci dans le cadre de leurs stratégies nationales.

29. Nous soulignons l'importance qu'il y a pour les acteurs du développement à poursuivre les réformes de l'économie et de la gouvernance et autres mesures visant à améliorer l'efficacité de l'aide à partir des principes fondamentaux que sont la maîtrise nationale, l'alignement, l'harmonisation et la gestion des résultats par les pays.

30. Nous encourageons aussi les pays en développement qui sont en mesure de le faire à continuer de s'efforcer concrètement d'augmenter le nombre des initiatives de coopération Sud-Sud et de rendre celles-ci plus efficaces, conformément aux principes régissant l'efficacité de l'aide. Nous réaffirmons notre soutien à la coopération Sud-Sud, ainsi qu'à une coopération triangulaire, toutes mesures qui doivent apporter des ressources supplémentaires bienvenues pour l'exécution des programmes de développement.

31. De nouvelles formes volontaires et innovantes de financement peuvent nous aider à faire face aux problèmes qui se posent dans le monde. Nous sommes favorables à l'intensification du financement du développement à partir des sources existantes et à la création, s'il y a lieu, de nouvelles formes volontaires et innovantes de financement qui doivent permettre de disposer de sources supplémentaires stables de financement du développement, lesquelles doivent compléter et non pas remplacer les sources traditionnelles de financement et doivent être affectées en fonction des priorités des pays en développement, sans constituer pour eux une charge induite. Nous demandons à nouveau au Secrétaire général de présenter un rapport intérimaire d'ici à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, en tenant compte de toutes les initiatives déjà prises.

32. La crise ne doit pas avoir pour effet de différer les mesures à prendre par la communauté internationale pour faire face aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, en tenant compte des responsabilités communes mais différenciées des pays et de leurs capacités respectives. Nous reconnaissons que la lutte contre la crise offre un vaste champ au développement des initiatives en faveur d'une

⁴ Voir résolution 55/2.

⁵ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁶ Voir résolution 60/1.

⁷ Voir résolution 63/239, annexe.

économie écologique. À cet égard, nous encourageons le recours aux plans de relance nationaux, dans les pays qui sont en mesure de le faire, afin de contribuer au développement durable, à une croissance viable à long terme, à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, ainsi qu'à l'élimination de la pauvreté. Il importe que les initiatives et propositions écologiques soient intégrées et portent sur le développement durable et sur tous les défis et atouts en matière d'environnement, qu'il s'agisse d'atténuer les effets des changements climatiques, de s'adapter à ceux-ci, d'organiser le financement et les transferts de technologie en faveur des pays en développement ou réaliser une gestion durable des forêts. Nous encourageons aussi le secteur privé à participer à de telles initiatives nationales, conformément aux stratégies et priorités de développement des différents pays. Nous faisons des vœux pour le succès de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à Copenhague en décembre 2009 et qui s'inscrit dans le cadre de nos efforts globaux en vue d'un redressement écologique après la crise.

33. L'aggravation de la crise menace d'augmenter l'endettement des pays en développement; partant, elle menace la viabilité de la dette. Cette pression croissante réduit la capacité de ces États d'adopter des mesures fiscales appropriées afin de réduire l'impact de la crise ou de s'engager dans la voie du financement du développement. Nous affirmons qu'il faut prendre les mesures nécessaires pour réduire l'impact négatif de la crise sur l'endettement des États en développement et éviter une nouvelle crise de l'endettement. À cet égard, nous estimons qu'il faut tirer pleinement parti de la souplesse qu'offre le Cadre de viabilité de la dette.

34. Nous demandons aux États de redoubler d'efforts pour honorer les engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne l'allègement de la dette et soulignons que tous les créanciers et débiteurs assument une responsabilité touchant la viabilité de la dette. Nous tenons à souligner que tous les créanciers doivent bénéficier d'un traitement équivalent. Par ailleurs, les donateurs et les institutions financières multilatérales devraient envisager toujours davantage de consentir des dons et des prêts à des conditions favorables en tant que modalité préférée de leurs instruments de soutien financier visant à garantir la viabilité de la dette. Nous ne manquerons pas non plus d'examiner de près les méthodes de restructuration de la dette souveraine qui se fondent sur les cadres et principes existants et sur une participation poussée des créanciers et des débiteurs, le fardeau étant réparti de manière comparable entre les créanciers. Nous nous pencherons aussi sur la nécessité et la faisabilité d'un cadre mieux structuré en vue de la coopération internationale dans ce domaine.

35. Nous reconnaissons le rôle utile que joue l'augmentation des liquidités mondiales dans le règlement de la crise financière. Aussi appuyons-nous et recommandons-nous résolument qu'on envisage sans tarder une nouvelle allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS) d'un montant de 250 milliards de dollars. Nous lançons aussi un appel pour qu'on ratifie sans retard le quatrième amendement des statuts du FMI pour permettre une allocation spéciale de DTS à titre exceptionnel, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil des Gouverneurs du FMI en septembre 1997. Nous sommes conscients de la nécessité de maintenir à l'examen la question de l'allocation de DTS aux fins de développement. Nous reconnaissons également qu'une augmentation des DTS peut continuer à l'accroissement des liquidités mondiales pour faire face aux déficits financiers causés par la présente crise et aider à prévenir d'autres crises à venir. Ce moyen devra être étudié de plus près.

36. La crise a amené certains États à demander à cor et à cri une réforme du système mondial de réserves afin de remédier aux insuffisances de celui-ci. Nous prenons acte de la demande formulée par de nombreux États qui voudraient qu'on examine dans quelle mesure un système de réserves plus efficace est faisable et souhaitable, y compris le rôle que pourraient jouer les DTS dans un tel système et le rôle complémentaire que pourraient jouer différents mécanismes régionaux. Nous reconnaissons aussi qu'il faut s'attacher à

dégager un consensus sur les paramètres d'une telle étude et sur la suite à y donner, tout comme nous prenons acte des initiatives dans le domaine de la coopération économique et financière qui sont prises ou qui voient le jour aux niveaux régional et sous-régional afin de remédier, entre autres, au manque de liquidités et aux problèmes que la balance des paiements pose à court terme pour les membres.

Amélioration de la réglementation et du contrôle

37. La crise actuelle a mis au jour les nombreuses lacunes que la réglementation et la supervision financières présentent sur les plans national et international. Nous reconnaissons toute l'importance qui s'attache au développement du champ de la réglementation et de la supervision et au renforcement de l'efficacité de celles-ci, en ce qui concerne tous les grands centres, instruments et acteurs financiers, notamment les institutions financières, les agences de notation financière et les fonds spéculatifs. La nécessité de mieux réglementer et coordonner les mesures d'incitation, les produits dérivés et les transactions portant sur des contrats types paraît évidente. Nous sommes opposés à des dispositions réglementaires inutilement contraignantes et sommes partisans d'une réglementation efficace, crédible et applicable à tous les niveaux, de façon à garantir la transparence et la supervision requises du système financier. Toutes les institutions pertinentes doivent être assujetties à une réglementation et à une surveillance adéquates et proportionnées. Il nous paraît important que tous les pays réglementent leurs marchés, institutions et instruments financiers, compte tenu de leur situation et de leurs priorités en matière de développement, ainsi que de leurs engagements et obligations internationaux. On ne saurait sous-estimer l'importance de la volonté politique et du renforcement des capacités afin de s'assurer que les mesures prises sont pleinement exécutées.

38. Il faut veiller à ce que toutes les juridictions fiscales et tous les centres financiers soient soumis à des normes de transparence et de réglementation. Nous redisons qu'il faut continuer à promouvoir la coopération internationale en matière fiscale, y compris au sein de l'Organisation des Nations Unies, notamment en encourageant les accords visant à éviter la double imposition. Des cadres intégrés de coopération devraient garantir la participation et un traitement sur un pied d'égalité de toutes les juridictions. Nous demandons qu'on veille à une application cohérente et non discriminatoire des obligations en matière de transparence et des normes internationales régissant l'échange d'informations.

39. Les flux financiers illicites représenteraient un montant plusieurs fois supérieur à celui de l'aide publique mondiale au développement et ils ont des conséquences néfastes pour le financement du développement. Les dispositions visant à renforcer la réglementation, le contrôle et la transparence du système financier formel et informel devraient donc comprendre des mesures de réduction de ces flux dans tous les pays. Améliorer la transparence du système financier mondial a d'ailleurs un effet dissuasif sur les flux financiers illicites, notamment les flux à destination des centres financiers internationaux, et facilite la détection des activités illégales.

40. La crise actuelle s'est aggravée du fait que l'on n'a pas su mesurer assez tôt l'ampleur des risques qui s'accumulaient sur les marchés financiers et qui menaçaient de déstabiliser le système financier international et l'économie mondiale. Nous reconnaissons la nécessité pour le FMI de surveiller avec efficacité et impartialité les grandes places financières, les flux de capitaux internationaux et les marchés financiers. Dans ce contexte, nous nous félicitons du fait que les institutions internationales compétentes ont renforcé leurs dispositifs d'alerte précoce de façon à pouvoir signaler assez tôt les risques financiers et macroéconomiques et recommander les mesures à prendre pour se prémunir contre eux.

41. La crise en cours a mis en évidence le degré élevé d'intégration de nos économies, l'indivisibilité de notre bien-être collectif et le caractère illusoire d'une politique de plus-values à court terme. Nous réaffirmons les principes du développement durable et soulignons l'importance de parvenir à un consensus mondial sur des valeurs et des

principes fondamentaux favorisant un développement économique durable, juste et équitable. Nous considérons que la responsabilité sociale et environnementale des entreprises doit être une composante importante d'un tel consensus. Nous confirmons donc l'importance à cet égard des 10 principes qui sous-tendent le Pacte mondial des Nations Unies.

Réforme du système financier et économique mondial et de son architecture

42. La crise a imprimé un nouvel élan aux discussions internationales sur la réforme du système financier et économique mondial et de son architecture, et notamment sur les questions de mandat, de compétence, de gouvernance, de réactivité et d'orientation du développement. Il existe un consensus sur la nécessité de continuer à réformer et moderniser les institutions financières internationales afin de les mettre mieux à même de relever les défis économiques et financiers actuels et de répondre aux besoins des États Membres et afin de leur donner les moyens de renforcer leurs missions actuelles de suivi, de surveillance, d'assistance technique et de coordination, chacune selon son mandat, et ceci en vue d'empêcher la répétition de crises similaires.

43. Nous soulignons qu'il importe de réformer d'urgence la gouvernance des institutions de Bretton Woods, sur la base d'une juste et équitable représentation des pays en développement, afin d'accroître la crédibilité et d'élargir la responsabilité de ces institutions. Ces réformes doivent refléter fidèlement les réalités nouvelles et renforcer le point de vue, la voix et la participation des marchés émergents dynamiques et des pays en développement, notamment les plus pauvres d'entre eux.

44. Nous demandons que soient menés rapidement à bien la réforme de la gouvernance de la Banque mondiale et l'établissement d'une feuille de route accélérée vers de nouvelles réformes sur la répartition des voix et la participation des pays en développement, afin de parvenir à un accord d'ici à avril 2010, selon une approche inspirée par son mandat au service du développement et en impliquant tous les actionnaires dans un processus transparent, consultatif et sans exclusive. Nous appelons aussi à des consultations sans exclusive sur de futures réformes visant à améliorer la réactivité et l'adaptabilité de la Banque mondiale.

45. La Banque mondiale ainsi réformée devra impérativement disposer des moyens techniques, des facilités de crédit et des ressources financières voulus pour soutenir et faciliter les efforts déployés par les pays en développement pour mettre en place les conditions du développement.

46. Nous considérons qu'il importe de renforcer les banques régionales de développement en tenant compte des intérêts de tous leurs États membres. Il importe aussi que ces banques offrent à leurs clients l'aide à moyen et à long terme dont ils ont besoin pour leur développement. Nous appuyons les mesures visant à renforcer la capacité financière et les moyens de crédit des banques régionales de développement. Nous reconnaissons aussi l'importance des autres initiatives et dispositifs régionaux, interrégionaux et sous-régionaux qui visent à promouvoir le développement, la coopération et la solidarité entre leurs membres.

47. Nous considérons qu'il est impératif de lancer, à titre prioritaire, une ample et prompte réforme du FMI. Nous attendons avec intérêt cette réforme accélérée, qui devra accroître la crédibilité et la responsabilité du Fonds. Nous prenons note de l'accord sur l'accélération de la mise en œuvre des réformes sur les voix et les quotes-parts du FMI qui ont été convenues en avril 2008. Nous soutenons vigoureusement le prochain examen des quotes-parts, prévu pour janvier 2011 au plus tard, qui, si les tendances actuelles se confirment, devrait déboucher sur une augmentation de la part des économies dynamiques, notamment celle des marchés émergents et des pays en développement pris globalement, et renforcer en conséquence la légitimité et l'efficacité du Fonds.

48. Nous réaffirmons la nécessité de répondre à la préoccupation bien connue que suscite l'insuffisante représentation des pays en développement dans les grandes institutions

normatives. Nous nous félicitons donc de l'accroissement du nombre des membres du Conseil de stabilité financière et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, dans lequel nous voyons un premier pas dans la bonne direction, et nous encourageons les grandes institutions normatives à revoir promptement la composition de leurs organes directeurs et, tout en améliorant leur efficacité, à accroître selon qu'il conviendra la représentation des pays en développement dans ces organes.

49. Nous convenons que les chefs et les dirigeants des institutions financières internationales, en particulier les institutions de Bretton Woods, devraient être nommés à l'issue d'une sélection ouverte, transparente et fondée sur le mérite, en tenant dûment compte des principes d'égalité des sexes et de répartition géographique et régionale équitable.

50. La complémentarité des mandats respectifs de l'Organisation des Nations Unies et des institutions financières internationales rend d'autant plus cruciale une bonne coordination entre elles. Nous appelons donc à une coopération, une coordination, une cohésion et des échanges constants et croissants entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales. Nous considérons que la présente conférence représente un pas important vers une coopération accrue.

La voie à suivre

51. Nous nous sommes réunis pour avoir une meilleure appréciation collective des incidences de la crise et pour contribuer ensemble à la formulation d'une réponse internationale se déclinant en mesures à prendre aux niveaux national, régional et international.

52. Nous nous efforcerons de conjuguer nos réponses de court terme de façon à amortir l'impact immédiat de la crise économique et financière, en particulier sur les pays les plus vulnérables, étant entendu que nos réponses de moyen et de long terme impliqueront nécessairement la recherche du développement et une révision du système économique mondial. Dans ce cadre, nous nous proposons de prendre les mesures ci-après :

a) Renforcer les moyens d'action, l'efficacité et l'efficience de l'Organisation des Nations Unies ; améliorer la cohérence et la coordination des politiques et des activités entre l'Organisation, les institutions financières internationales et les organisations régionales compétentes ;

b) Renforcer encore l'action globale que les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement ont engagée face à la crise en soutien aux stratégies nationales de développement, en l'inscrivant dans une stratégie dûment coordonnée des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies au niveau des pays. Il faut que cette action continue d'être animée par les pays concernés et, dans ce contexte, qu'elle réponde aux vulnérabilités créées ou exacerbées par la crise et qu'elle renforce l'appropriation au niveau national. Elle doit faire fond sur les mesures déjà prises par les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement, en particulier au niveau des pays. Nous exhortons la communauté internationale à apporter le soutien voulu à l'action engagée par les organismes des Nations Unies face à la crise ;

c) Chercher les moyens de renforcer la coopération internationale dans le domaine des migrations internationales et du développement, afin d'apporter une réponse aux problèmes posés par la crise économique et financière du point de vue des migrations et des migrants, en tenant compte des travaux et activités menés par les fonds, programmes, institutions spécialisées et commissions régionales des Nations Unies et les autres organisations internationales compétentes, comme l'Organisation internationale pour les migrations.

53. Nous demandons à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies de remplir pleinement

leur mission de sensibilisation en plaidant la cause du relèvement et du développement des pays en développement, notamment les plus vulnérables parmi eux.

54. Nous invitons l'Assemblée générale à créer un groupe de travail à composition non limitée qui serait chargé d'assurer le suivi des questions évoquées dans le présent document final et de lui présenter un rapport sur ses travaux avant la fin de sa soixante-quatrième session.

55. Nous invitons le Président de l'Assemblée générale à faire de la question de la crise financière et économique mondiale et de son incidence sur le développement un thème prioritaire du débat général de l'Assemblée à sa soixante-quatrième session.

56. Nous demandons au Conseil économique et social :

a) D'examiner la question de la promotion et du renforcement d'une action coordonnée des institutions spécialisées et des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement dans le suivi et la mise en œuvre du présent document final, en vue de favoriser la cohérence et l'unité nécessaires pour établir un consensus sur les politiques requises par la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement ;

b) De formuler des recommandations à l'Assemblée générale, comme le prévoit la Déclaration de Doha du 2 décembre 2008, sur un processus intergouvernemental inclusif, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement ;

c) D'examiner la question du renforcement des dispositifs institutionnels chargés de promouvoir la coopération internationale en matière fiscale, notamment le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies ;

d) D'examiner, en collaboration avec les institutions concernées, l'application des accords conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, en se concentrant plus particulièrement sur les possibilités d'amélioration de la collaboration et de la coopération entre l'Organisation et lesdites institutions, et sur les moyens de les faire concourir à la réalisation de leurs mandats respectifs ;

e) D'examiner l'opportunité de créer un groupe spécial d'experts sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement et de formuler des recommandations à l'Assemblée générale là-dessus. Ce groupe serait chargé d'offrir en toute indépendance des conseils et des analyses techniques qui pourraient inspirer les mesures prises au niveau international et les décisions politiques et alimenter des dialogues et des échanges constructifs entre responsables politiques, universitaires, institutions et membres de la société civile.

57. Nous prions le Secrétaire général de rendre régulièrement compte au Conseil économique et social des travaux de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire.

58. Nous invitons l'Organisation internationale du Travail à présenter le « Pacte mondial pour l'emploi » adopté par la quatre-vingt dix-huitième Conférence internationale du travail à la session de fond de juillet 2009 du Conseil économique et social, qui a l'intention de promouvoir une sortie de crise à haute intensité de main-d'œuvre inspirée par le programme pour un travail décent et de dessiner les grandes orientations d'une croissance durable.

59. Nous encourageons l'Union interparlementaire à continuer de contribuer à l'élaboration de réponses mondiales à la crise.



Assemblée générale

Distr. générale
11 août 2009

Soixante-troisième session
Point 48 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 31 juillet 2009

[sans renvoi à une grande commission (A/63/L.77)]

63/305. Création d'un groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 63/303 du 9 juillet 2009, par laquelle elle a approuvé par consensus le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement¹,

Consciente de l'ampleur de la crise financière et économique actuelle et du caractère urgent des mesures de suivi,

Réaffirmant que ce processus continuera d'être piloté par les États Membres,

1. *Décide* de créer immédiatement un groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement¹ ;

2. *Prie* le Groupe de travail spécial à composition non limitée de lui présenter un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux avant la fin de la soixante-quatrième session.

*102^e séance plénière
31 juillet 2009*

¹ Résolution 63/303, annexe.



Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2009

Soixante-troisième session
Point 48 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 7 avril 2009

[sans renvoi à une grande commission (A/63/L.66)]

63/277. Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement

L'Assemblée générale,

Rappelant le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement¹ et la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey², ainsi que sa résolution 63/239 du 24 décembre 2008, dans laquelle elle a fait sienne la Déclaration de Doha, qui indique que l'Organisation des Nations Unies tiendra une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement, qui sera organisée par le Président de l'Assemblée générale et dont les modalités seront arrêtées au plus tard en mars 2009,

Consciente qu'il importe d'examiner la crise financière et économique qui s'aggrave et son impact sur le développement, afin de les surmonter, préoccupée par l'impact présent et futur de la crise, entre autres, sur l'emploi, le commerce, l'investissement et le développement, ainsi que sur la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international et des objectifs du Millénaire pour le développement, convaincue qu'il est urgent d'entreprendre des actions coordonnées et concertées et de prendre des mesures appropriées qui atténuent l'impact de la crise sur le développement, soulignant l'importance du rôle que jouent l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres dans les débats internationaux en cours sur la réforme et le renforcement du système financier et économique international et de son architecture, et mettant l'accent sur les contributions apportées en réaction à la crise par les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement,

¹ Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

² Résolution 63/239, annexe.

1. *Décide* que la Conférence sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement :

a) Se tiendra du 1^{er} au 3 juin 2009 au Siège de l'Organisation des Nations Unies ;

b) Se tiendra au plus haut niveau ;

c) Sera présidée par le Président de l'Assemblée générale ;

d) Comprendra :

i) Une courte séance d'ouverture ;

ii) Des séances plénières ;

iii) Quatre tables rondes interactives, qui examineront les principales questions dont la Conférence est saisie, indiquées ci-dessus ;

e) Donnera lieu à un document final concis qui sera convenu par les États Membres ;

f) Donnera aussi lieu à des synthèses des tables rondes, qui seront incorporées au rapport final de la Conférence ;

2. *Invite* le Saint-Siège, en sa qualité d'État observateur, et la Palestine, en sa qualité d'observateur, à participer à la Conférence ;

3. *Invite* les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées du système des Nations Unies, dont l'Organisation internationale du Travail et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce, les banques régionales de développement, les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des entités issues de la société civile et du monde de l'entreprise à participer à la Conférence et aux préparatifs de celle-ci conformément à son Règlement intérieur et, le cas échéant, aux Règlements intérieurs adoptés pour la Conférence de Monterrey³ et la Conférence de Doha⁴, les dispositions et modalités pratiques de participation à la Conférence, y compris les procédures d'accréditation pour les organisations non gouvernementales et les entités issues de la société civile et du monde de l'entreprise, devant être arrêtées dans la note mentionnée au paragraphe 4 ci-dessous ;

4. *Prie* le Secrétariat de présenter, le 20 avril 2009 au plus tard, une note sur l'organisation des travaux de la Conférence établie en étroite collaboration avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale ;

5. *Se félicite* de la tenue en 2009 de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui comprendra une séance consacrée à un débat approfondi sur la crise financière et économique mondiale et son impact sur le développement, et invite le Président du Conseil à présenter le résumé des travaux en tant que contribution à l'établissement du projet de document final de la Conférence ;

³ A/CONF.198/2.

⁴ A/CONF.212/2.

6. *Note avec satisfaction* l'initiative prise par le Président de l'Assemblée générale d'organiser le dialogue interactif et thématique sur la crise financière et économique mondiale et son impact sur le développement, qui a eu lieu du 25 au 27 mars 2009 et a contribué aux préparatifs de la Conférence ;

7. *Se félicite* de l'initiative prise par les commissions régionales de tenir des consultations régionales, avec l'appui des institutions financières régionales, y compris les banques régionales de développement, et d'autres entités concernées, et les invite à contribuer le plus tôt possible aux préparatifs de la Conférence ;

8. *Prie* le Secrétaire général d'établir un rapport, reposant sur les travaux analytiques de programmes, départements et organismes des Nations Unies sur l'origine et les causes de la présente crise, les mécanismes par lesquels elle s'est transmise aux pays en développement, l'impact qu'elle risque d'avoir sur le développement, la façon dont l'Organisation des Nations Unies y réagit par ses activités de développement, et les mesures prises à ce jour aux niveaux national et international pour y faire face ;

9. *Prie* le Président de l'Assemblée générale d'élaborer, au moyen d'échanges ouverts, transparents et sans exclusive dirigés par les États Membres eux-mêmes, un projet de texte issu de tous les apports préparatoires, et de le présenter suffisamment tôt pour qu'il serve de base à un document final devant recueillir l'assentiment des États Membres ;

10. *Prie* le Secrétaire général d'apporter toute l'assistance voulue aux préparatifs et à la Conférence.

*79^e séance plénière
7 avril 2009*